

**DECISION N° 1 /DP/DRC du 23 DECEMBRE 2015****Nomination des Membres du Comité National Technique  
et Scientifique Consultatif de Vaccination****LE MINISTRE DE LA SANTE**

Vu la décision du Ministre de la Santé N° 012536 de 06 juillet 2015 du 19 ramadan 1436 relative à l'institution du Comité National Technique et Scientifique Consultatif de Vaccination.

**DECIDE****Article 1 :**

Monsieur le Professeur Moulay Tahar ALAOUI est nommé Président du Comité National Technique et Scientifique Consultatif de Vaccination.

**Article 2 :**

Les personnes dont les noms repris ci-dessous sont nommées membres du Comité National Technique et Scientifique Consultatif de Vaccination selon les spécialités suivantes:

- **Pédiatrie :**
  - Monsieur le Pr. Abderrahman ABID, secteur privé, Casablanca.
  - Madame le Pr Amina TAZI EL MALKI, secteur privé, Rabat.
  - Monsieur le Pr. Chafik MAHRAOUI, CHU Ibn Sina Rabat.
  - Monsieur le Dr. My. Said AFIF, Pédiatre, secteur privé, Casablanca.
- **Immunologie :**
  - Monsieur le Pr. Amine EL HASSANI, Directeur de l'Hôpital Universitaire International Cheikh Zaïd.
  - Monsieur le Pr. Ahmed Aziz BOUSFIHA, CHU Ibn Rochd Casablanca.
- **Infectiologie :**
  - Monsieur le Pr. Jilali NAJIB, CHU Ibn Rochd Casablanca.
  - Monsieur le Pr. Mostafa HIDA, CHU Hassan II Fès.
  - Monsieur le Pr. Abdelfattah CHAKIB, CHU Ibn Rochd Casablanca.
- **Néonatalogie :**
  - Madame le Pr. Amina BARKAT, CHU Ibn Sina Rabat.
  - Madame le Pr. Amal THIMOU, CHU Ibn Sina Rabat.
  - Madame le Pr. Asmaa MDAGHRI ALAOUI, CHU Ibn Sina Rabat.
- **Microbiologie :**
  - Madame le Pr. Nabila SORAA, CHU Mohammed VI Marrakech.
  - Monsieur le Pr. Adil MALEB, CHU Mohammed VI Oujda.
- **Economie de la santé**
  - Monsieur le Pr. Chakib BOUKHALFA, Ecole Nationale de Santé Publique.

### Article 3 :

Les responsables des établissements du Ministère de la Santé ou ceux placés sous sa tutelle ou leurs représentants, dont les noms repris ci-dessous, sont nommés membres à qualités du Comité National Technique et Scientifique Consultatif de Vaccination:

- Le Directeur de la Population ;
- Le Directeur de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies ;
- Le Directeur des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires ;
- Le Directeur du Médicament et de la Pharmacie;
- Le Directeur de l'Institut National d'Hygiène;
- Le Directeur de l'Ecole Nationale de Santé Publique ;
- Le Directeur du Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance du Maroc ;
- Le Directeur de l'Institut Pasteur Casablanca;
- Le Chef de la Division de la Santé Maternelle et Infantile ;
- Le Chef de la Division de l'Approvisionnement ;
- Le Chef du Service de Protection de la Santé Infantile ;
- Le Chef du Service Administratif à la Direction de la Population ;
- Le Responsable du Programme National d'Immunisation.

### Article 4 :

Les représentants des Ordres professionnels et des associations civiles ou savantes, ou leurs représentants dont les noms repris ci-dessous sont nommés membres à qualités du Comité National Technique et Scientifique Consultatif de Vaccination:

- Le Président du Conseil National de l'Ordre National des Médecins ;
- Le Directeur Exécutif de la Fondation LALLA SALMA;
- Le Directeur Exécutif de l'Observatoire National des Droits de l'Enfant;
- Le Président de la Société Marocaine de Pédiatrie ;
- Le Président de la Commission nationale de certification d'éradication de la poliomyélite;
- Le Président de la Société Marocaine de Néonatalogie;
- Le Président de la Société Marocaine des Sciences Médicales.

Fait à Rabat, le ..... 23 DEC. 2015

**Le Ministre de la Santé**

Le Ministre de la Santé  
El Houssaine LOUARDI